

Evolutions des garanties Safran Santé et Safran Santé + avec cotisations inchangées !

Concernant les garanties du régime Frais de santé à compter du 1^{er} janvier 2018, nous avons négocié et obtenu des nouvelles améliorations des garanties « Garanties frais de santé » **sans hausse de tarifs**. Cet avenant a été signé le 11 décembre 2017.

- **Chiropractie/Ostéopathie** étendue de 3 à **4 séances par an** et par bénéficiaire à raison de **30 €** maximum par séance (au lieu des 25 € actuellement).
- **Implants dentaires** : prise en charge dans la limite de **700 €** (au lieu des 650 €) par dent et limité à deux dents par an (avec une possibilité d'avance sur 4 ans pour 8 dents en cas de nécessité dûment justifié par un acte médical).
- **Inlay/Onlay** (implants dentaires) : prise en charge des dépassements à hauteur de 90 % des frais réels (au lieu de 70 %) pour le régime de base et de 140 % (au lieu de 120 %) pour **le régime Santé +**.
- Prise en charge à **50 €** par an et par bénéficiaire pour **les contraceptifs féminins** non remboursés par la Sécurité Sociale (anneau, patch, pilule).
- **Amélioration de la garantie du lit accompagnant** : la garantie frais d'accompagnement sera étendue, à tous les enfants couverts par le contrat jusqu'à 26 ans (au lieu des seuls enfants de – 16 ans).

Intégration d'une nouvelle garantie pour la prise en charge des dispositifs d'autodiagnostic pour le suivi des diabétiques et « des médecines douces » :

- Les dispositifs sont désormais commercialisés en pharmacie et remboursés par l'Assurance Maladie mais uniquement pour les patients de moins de 18 ans.
- A partir du 1^{er} janvier 2018, la mutuelle remboursera tous les patients quels que soient leur âge.
- Le coût de l'appareil est de l'ordre de 70 € et les bandelettes pour une année de 200 € (H.T. plus T.V.A. à 20%).
- **Prise en charge sur la base d'un forfait annuel de 250 €.**

Psychologie, hypno thérapie, sophrologie, diététicien :

- **Prise en charge de 4 séances par an** et par bénéficiaire à raison de **20 €** maximum par séance.

Cotisations Actifs 2018

Cette baisse est appliquée sur le forfait salarié, afin de neutraliser la baisse de l'allègement des cotisations qui passe de 3,50 € à 2,50 € en 2018,

Soit une baisse globale de 3,45 % des cotisations à Ma prévoyance Santé + !

Ma Prévoyance Santé				Cotisation optionnelle Ma Prévoyance Santé +	
Situation	Répartition	Cotisation salariale 2017	Cotisation salariale 2018	Cotisation salariale 2017	Cotisation salariale 2018
ISOLÉ	Forfait en €	21,20 €	21,18 €	3,58 €	3,50 €
	TA/TB	0,601 %	0,560 %		
	TC	0,301 %	0,280 %		
DUO +	Forfait en €	40,67 €	40,65 €	7,22 €	7,00 €
	TA/TB	0,601 %	0,560 %		
	TC	0,301 %	0,280 %		
FAMILLE	Forfait en €	50,20 €	50,18 €	8,90 €	8,60 €
	TA/TB	0,601 %	0,560 %		
	TC	0,301 %	0,280 %		

**Pour tout renseignement sur la mutuelle,
n'hésitez pas à contacter votre délégué **FO****

FO, la défense efficace
de vos intérêts